

# Suivi du procès du 8/12

2ème semaine du procès

qui a lieu du 3 au 27 octobre 2023  
au Tribunal correctionnel de Paris, 16ème chambre



*Ce dessin représente le procureur, ou « le Ministère Public »*

[Récit paru sur Paris-lutte.info](http://Paris-lutte.info)

# Mardi 10 : Jour 5

## Une QPC, beaucoup d'attente et quelques vidéos

Au regard de leurs demandes répétées et rejetées lors des précédentes séances de pouvoir faire citer les 3 officiers anonymes de la DGSJ qui ont rédigé la majorité des actes de l'accusation, l'ensemble des avocat-es s'accordent à réclamer une Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC)<sup>1</sup>. Cela dans le but de faire valoir l'équilibre entre les droits de la défense et le respect de l'anonymat des policiers : d'une part l'impossibilité de faire comparaître les flics à l'origine entrave le droit de la défense à citer des témoins ; d'autre part cela crée une rupture d'égalité entre la défense et le Parquet anti terroriste (iels mentionnent aussi une contradiction avec un autre article<sup>2</sup> et un "vice d'incompétence négative du législateur", mais on y capte rien et ça ne doit intéresser que les juristes).

Le proc lui espère surfer sur l'attentat de Magnanville - jugé au tribunal de la Cité en ce moment - donc il y fait référence. Il rappelle que des extraits des PVs de la procédure ont été publiés sur "certains sites internet". Il reproche surtout que dans ces PV apparaît le nom du juge d'instruction, qui n'a pas été anonymisé ! Bizarre de faire ce reproche

---

1 - C'est l'article 706-24 du Code de Procédure Pénale qui est visé, il permet d'anonymiser des agents dans certaines procédures et de les désigner par un matricule tout du long.

2 - Le 550 du CPP

quand le nom de ce juge était dans tous les médias mainstreams. En clair, il s'oppose à la QPC.

Bref, suspension d'audience pour décider de la recevabilité de la QPC.



Réponse à 17h30, 3 heures plus tard : non. Les juges sont d'accord sur la forme de la QPC, mais la cour ne "retient pas le caractère sérieux de la QPC". LOL. De l'humour de juriste dont on se passerait bien.

On passe à la suite, le visionnage de vidéos tournées entre 2015 et 2020, où on voit les compétences d'artificier de l'un des accusé-es. Cela va du clip musical<sup>3</sup>, à des pubs dont une pour une école de cascadeurs<sup>4</sup>, en passant par un extrait du court métrage La Proie (à 13'20, dommage, 8 secondes trop tard). Sur les coups de 18h30, au moment de passer à un interrogatoire, la présidente suspend l'audience jusqu'à demain, estimant qu'il est trop tard. Le fond de l'affaire est reporté à la saint Glinglin... Ah râpé c'était aujourd'hui !

---

3 - NÎM – HIDEAWAY

4 - vidéo youtube « teaser Rock Fx saison 2015 » / vidéo Dailymotion « CUC 5.0 - Stunt team »

# Mercredi 11 : Jour 6

## Les explosifs, interrogatoire de Libre Flot et audition de l'expert

C'était l'interrogatoire de Libre Flot pendant près de 5 heures, par la juge, le proc et les avocat-es. Il était question des explosifs testés en février et avril 2020, et tout se fonde sur les retranscriptions des écoutes de la DGSI (qui a posé des micros dans son camion). Ce qui ressort de l'après-midi est un récit du point de vue policier de ce qui ressemble à du bricolage « de débilos » qui tâtonnent et des activités de confinement : comprendre un projet terroriste bien rôdé selon le parquet anti-terroriste.

La juge et le proc veulent faire dire à Flot que ce n'était pas la première fois qu'il essayait de faire des explosifs et qu'il avait un rôle plutôt directif en avril 2020. Impossible qu'il ait retenu la recette qu'un ami lui a montrée deux ans avant (aussi simple qu'un « chocolat chaud » selon Libre Flot, et en effet il suffit d'engrais et de sucre), il a forcément appris ce « savoir-faire <sup>5</sup>» au Rojava.

L'affaire est fondée sur des intentions supposées et rien de concret. Du coup toute la procédure se fonde sur des écoutes, et notamment des propos un peu vantards tenus alors qu'il était ivre et refaisait le monde pendant un week-end. Comme souligné par Libre Flot, même si les écoutes ont été très nombreuses, ce qui ressort dans la procédure est très parcellaire, les agents

---

5- Le proc a répété ce mot une dizaine de fois, il y tient à ce mot

ont assemblé des morceaux par-ci par-là pour former « une mosaïque » factice, construisant l'image d'un ennemi prêt à agir. Sans compter que les retranscriptions par la DGSI sont souvent malhonnêtes : **les agents ont écrit « gilet explosif » au lieu de « lunettes balistiques » par exemple...**

Enfin, les juges et procs utilisent les relations entre les accusé-es pendant les écoutes pour tenter de les diviser, en appuyant sur les différences infimes de versions et de perceptions. Ce déballage de vie privée est une violence supplémentaire infligée aux accusé-es.



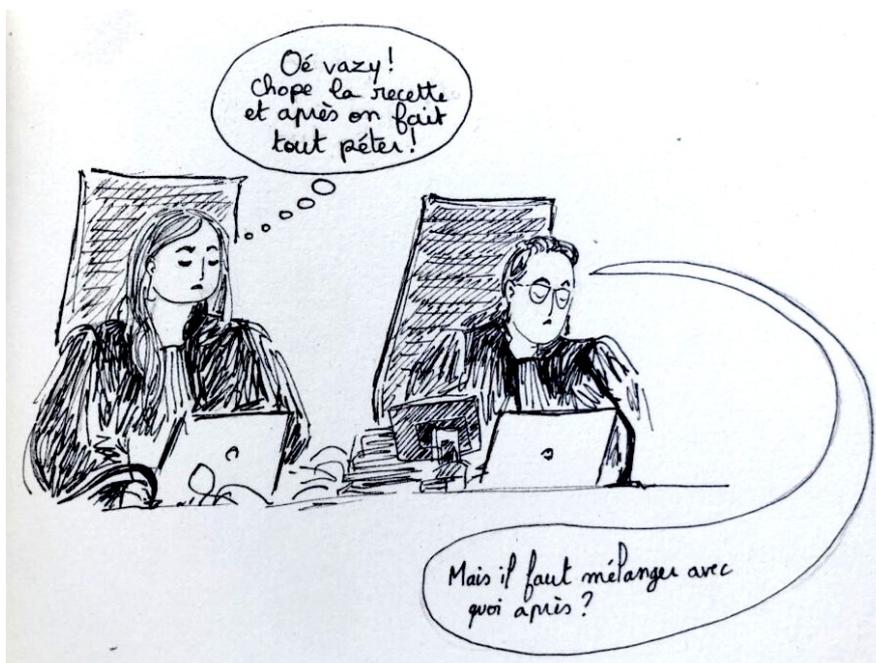
*Ce dessin représente la substitut du procureur (= relais de la DGSI)*

## L'expert

Entre 19h45 et 23h, c'est au tour de l'expert en explosifs de la pref de déposer. Il a été demandé de comparaître par le proc, donc on se doute qu'il a une certaine vision de l'affaire, et quand plusieurs interprétations d'un fait sont possibles, il choisit le récit policier.

Exemple : de ce qu'il connaît - les attentats, et pas les usages agricoles - le mélange nitrate d'ammonium/sucre n'est jamais apparu en Europe. C'est donc pour lui une recette moins partagée que les autres explosifs. Pour l'accusation c'est bien un signe que Libre Flot a importé un savoir-faire du Rojava ! Alors même que les écoutes montrent une équipe de bras cassés qui ne savent pas comment procéder, et que même mal réalisé, le mélange peut exploser.

Avant de répondre aux questions du tribunal, il finit sa présentation avec une simulation étrange : quels dégâts ferait une charge de 20kg (quantité



bien plus grande que les quantités de matière saisies) d'explosifs posée place Vendôme ? Pourquoi cet exemple, pour déboulonner une nouvelle fois l'infâme colonne Vendôme ?

# Jeudi 12 : jour 7

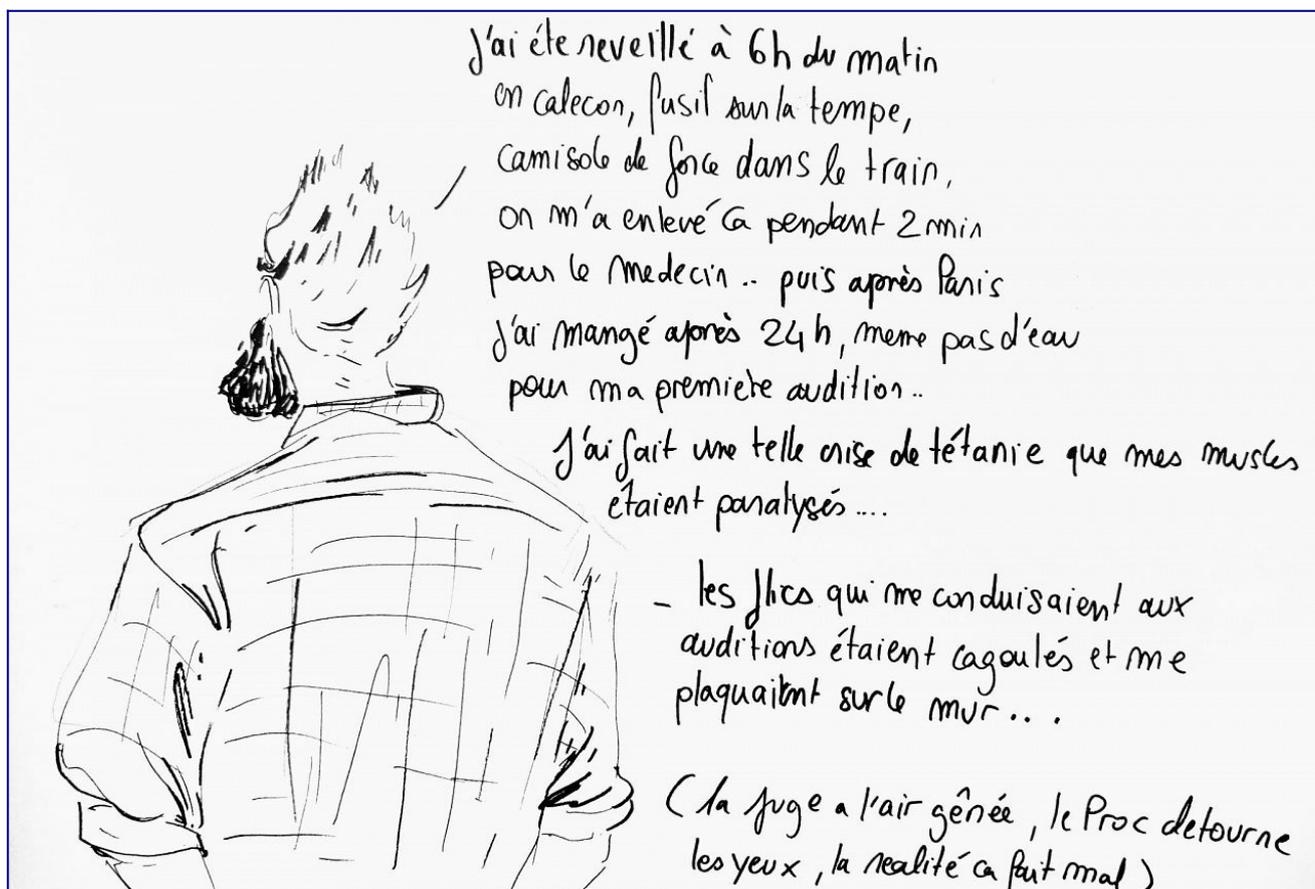
## La rencontre de 2 mondes, celui des « pétards » vu par l'autre comme celui des « dangereux explosifs »

Encore un jour sur les explosifs, encore un jour où on prend du retard sur le planning, pour des questions très nombreuses dont nous ne comprenons pas l'utilité. On pense que les juges veulent poser pleins de questions, qui semblent absurdes, détaillées, pour perdre les inculpé-es, essayer de leur faire dire certaines choses, se perdre, etc. Mais avec ce temps perdu, on se demande bien comment tous les sujets prévus vont pouvoir être évoqués... adviennent que pourra. On verra bien.

2 impressions du soir : « **respect les gars** » et « **il faudrait des cours de vie pendant les études de magistrats** » (autant pour les juges que pour les procs).

Respect pour les 2 personnes interrogées qui sont restées très fortes, qui ont réussi à ne pas se laisser complètement impressionnées par les questions des juges, procs - et même parfois avocat - ce qui n'est clairement pas chose facile. Elles ont pu évoquer leurs conditions de gav, et ne les souhaitent à personne, pas même aux procs. Se faire réveiller à 6h du matin par des fusils d'assault pointés sur la tête, se faire emmener cagoulé et camisolé entre des flics eux-mêmes cagoulés et plus qu'équipés dans des voitures, puis train, puis voiture jusqu'à Levallois-Perret (92)

dans les locaux de la DGSJ pour se faire interroger, avec beaucoup de moments off où les flics leurs disent que leur pote s'est fait arrêter « le doigt sur la gachette » alors qu'il allait tuer des gens, qu'il va prendre 30 ans, et eux 15 pour complicité s'ils ne disent rien. Bien sûr, tout ceci est faux, mais iels ne le savent pas. Ils ne savent pas sur le moment qu'est-ce qui est en « in » et en « off », on ne peut pas dans ces conditions être de marbre, de sang-froid, pouvoir réfléchir et savoir ce qui est vrai ou faux.

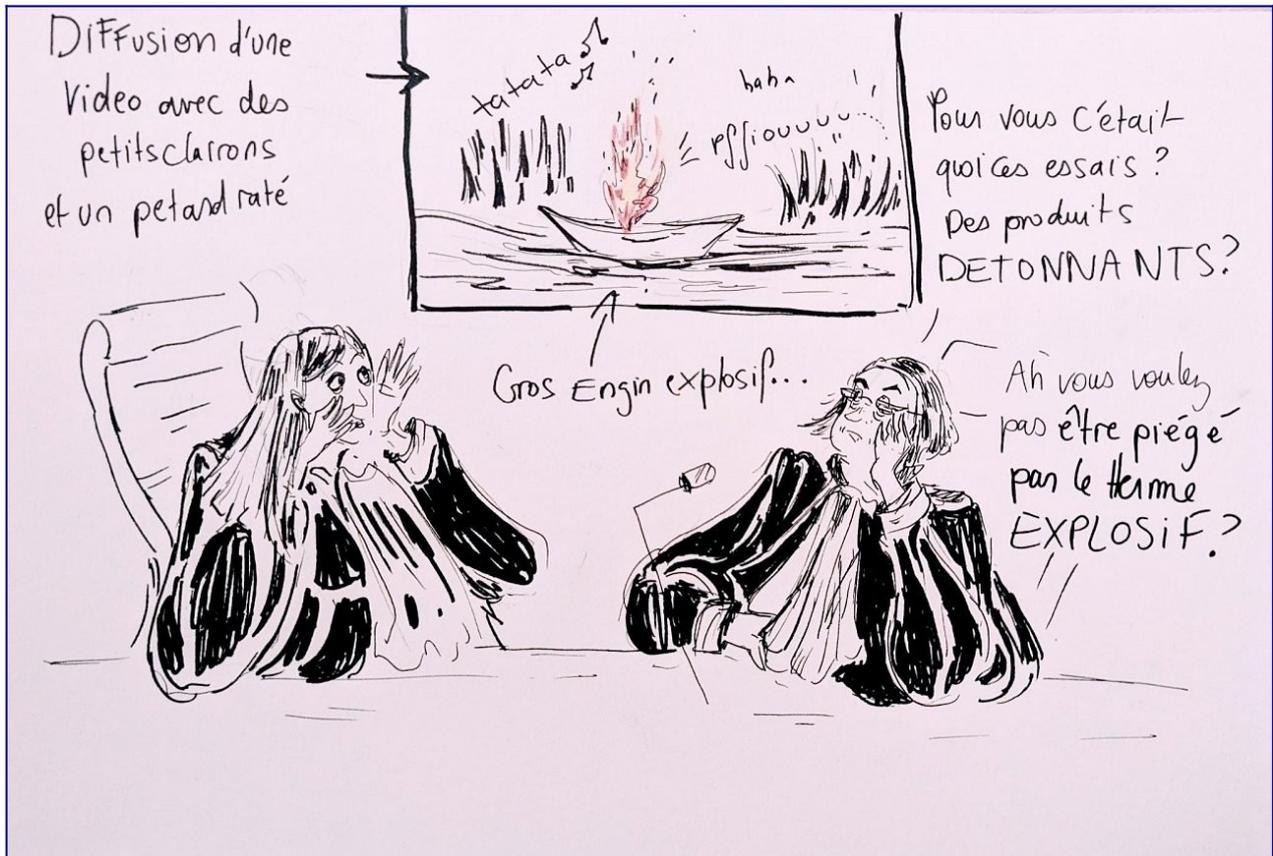


Alors oui, sous la pression, les mensonges, les armes, ils répondent aux questions en gav. Et ils s'en veulent, beaucoup, de répondre « oui » à des questions où les flics n'acceptent que cette réponse alors qu'ils pensent

« non », pour sortir de cette situation... La juge leur dira que quand même, dans ces auditions, ils parlent beaucoup de LibreFlot. Ils répondent qu'on ne leur pose des questions que sur lui, ils ne peuvent donc faire autrement, ils ne peuvent pas parler d'autre chose, ni ne pas leur répondre. On les oblige à répondre.

Les questions du jour portent donc sur 2-3 après-midis d'avril 2020 où, pendant leur mois de confinement entre potes dans une maison et son terrain, iels mettent des pétards sur un mini-bateau (du type des bateaux des sushis, vous voyez ? un peu plus grand mais pas tant) sur l'eau, le bateau brûle, coule à moitié, mais pas tant. Iels mettent de la musique d'ambiance, rigolent... Iels s'occupent comme iels peuvent pendant ce confinement. Le bateau n'ayant pas fini de couler, et n'ayant plus de pétards, iels se disent qu'iels peuvent essayer d'en fabriquer elleux-mêmes. Un atelier du petit-chimiste se lance, avec les quelques produits qu'iels ont. De l'engrais donc, du sucre, ce genre de chose. Les premiers essais ne fonctionnent pas, le mélange s'enflamme, mais c'est tout. Le dernier essai semble concluant, ça pète, plus qu'iels ne l'auraient pensé. Iels se sentent tou-tes un peu péteux, comme s'iels avaient fait une bêtise, arrêtent donc là, effrayé-es par la portée de l'explosion, et reprennent diverses activités de confinement.

Mais entendons-nous bien, leurs habitations sont à peine à quelques mètres de là : l'explosion n'est donc pas si importante, rien n'a été abîmé.



Juges et procs aussi posent beaucoup de questions pour savoir si c'est LibreFlot qui a mené et incité à faire ces « explosifs » selon elleux. Terme que les inculpé-es réfutent, et utilisent toujours le mot « pétards », iels faisaient des « pétards ».

La juge veut savoir qui a eu l'idée de fabriquer elleux-mêmes les pétards, et pourquoi personne n'a réagi et faire arrêter ceci par ce que quand même « c'est fabriquer des explosifs, ce n'est pas anodin ! » Elle ne semble pas comprendre qu'ils ne savent pas, ne se souviennent plus, 3 ans plus tard, c'était des discussions de groupe, ils essaient juste de s'occuper, de s'amuser. Et elle ne semble pas comprendre que si, c'est anodin de se dire, « on n'a plus de pétard pour finir le bateau, et si on tentait d'en

fabriquer ». Bref, un dialogue de sourd entre 2 mondes. Le vrai monde, et le monde des procs et des juges qui ont semble-t-il des vies très protégées, comme on peut le voir lors d'énormément d'audiences dans n'importe quel tribunal.

*dessins : crayon de luttés*

## **Vendredi 13 : Jour 8**

### **« explosifs, pétards, tests » : Interrogatoire de C**

Le vendredi s'ouvre sur un énième refus de la juge de faire droit « pour le moment » au visionnage des interrogatoires à la dgsi. Cela sera décidé au cours des jours qui viennent ou au délibéré... on a pris l'habitude de se faire balader, pas de surprise.

Vient ensuite la dernière partie concernant les « explosifs, pétards, tests » selon la juge avec l'interrogatoire de C.

Après avoir du se défendre de faire de la « récup », de ne pas utiliser les applis gouvernementales anticovid, C. s'entend disséquer des bribes de conversations où on lui demande de justifier d'un mot, puis d'un autre. Mais bien sur, Mme la présidente nous rassurera : il n'y a rien d'absurde là-dedans. Comme pour les précédents, les questions tourneront autour de

« qui ? » a amené la recette. « Qui » en a parlé ? « Qui » a accès à internet dans la maison ?



La manoeuvre visant Libre Flot n'est pas dissimulée alors que C a vaguement l'impression d'avoir participé à un TP de chimie. Que ce confinement leur pesait et qu'ils passaient d'une activité à une autre par ennui... oui avec un peu d'insouciance mais c'est tout. Pourquoi s'arrêtent-ils dans leur expérimentation ? parce qu'ils ne s'amuse plus. C'est si difficile à comprendre un jeu, en mai 2020....?

Pour continuer de bien tourner en rond, les questions du parquet essaient de lui faire dresser un portrait psychologique de Libre Flot : est-ce qu'il parle de la guerre ? Qu'est ce vous pensez de ce vécu ? Est ce que les

activités qu'il propose ne sont pas en contradiction avec ce qu'il a vécu ? À court d'arguments, le parquet revient sur la dimension intime des rapports entre C et F. C pointe fermement les choses : leur relation a toujours été très clairement expliqué aux enquêteurs, elle aimerait qu'on reste sur le fond du dossier. La présidente sauve les fesses du parquet en rappelant que ce sont les règles du jeu. Vraisemblablement ici personne ne s'accorde sur le sens de ce mot.

## **Airsoft, chasse et tir sportif : explications de W**

La juge décide ensuite d'entamer le chapitre sur les armes et l'airsoft et c'est W qui ouvre le bal. Litanies des armes en sa possession, « toutes acquises légalement » comme aime le souligner le parquet dans sa mansuétude... on sent la patate arriver, comme dirait W. Permis de chasse tout aussi en règle. Tout est carré.

W connaît son sujet : il ne faut surtout pas confondre la chasse et le tir sportif, ce sont des pratiques qui amènent à manipuler des armes très différentes. Le permis de chasse est un outil, rien de plus. Oui, ils ont tiré tous les 3 ce jour là, et ont discuté des armes, ils étaient dans un "délire" de survivalisme à ce moment-là, pendant le confinement, ça se tient.

Ça ne le dérange pas de prêter ses armes s'il est là et que c'est en sécurité mais ça arrive peu, « vraiment ça n'intéresse personne, et il est très dangereux de mettre en parallèle, de rapprocher des activités aussi différentes que l'airsoft, le paintball et le tir ».



Comparer un jeu d'airsoft à un entraînement militaire, si son grand-père l'avait entendu dire ça, il lui aurait mis une petite tape derrière la tête. Tout le monde rit. Pas la présidente. Qui réprimande.

Comme si une seconde les prévenu.e.s et leurs soutiens pouvaient oublier qu'il se joue ici quelque chose de grave, comme si les 3 années passées à voir leur vie brisées, leur monde s'effondrer, pouvaient un instant s'effacer de leur esprit, de leurs corps. W se défend, « le rire le détend », il en a besoin parce qu'il sait « qu'il y a le parquet qui arrive » et qu'il a peur.

- « J'ai peur que mes réponses soient inaudibles, qu'on ne m'écoute pas. »

Stupeur de la présidente :

« - vous avez l'impression qu'on ne vous écoute pas là ? »

Rire nerveux : « encore une fois, on verra selon le résultat à la fin, pour l'instant je ne sais pas »

S'ensuit un cours de 1re année de droit sur l'audience correctionnelle, c'est vrai qu'on n'est pas du tout à la bourre dans ce procès, autant faire des apartés façon vieille école.

# Programme de la semaine

- Mardi 10 : des questions de procédure, droits de la défense, et visionnage de vidéos
- Mercredi 11 : à propos de pétards – F à la barre, puis l'expert des explosifs
- Jeudi 12 : à propos de pétards – W puis B à la barre
- Vendredi 13 : à propos de pétards – C à la barre. Puis ouverture de la thématique « les armes et l'airsoft » – W à la barre